

# \* **Le temps de l'école dans le Valais romand au début du XIX<sup>e</sup> siècle**

## **Le témoignage d'une enquête officielle (1825-1826)**

**Pierre Dubuis**

---

Telle qu'elle est progressivement mise en place depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'école publique valaisanne impose à la population de nouvelles contraintes de temps et, de ce fait, représente un intéressant observatoire de la manière dont la société valaisanne organise ses activités, en particulier dans le domaine de l'économie agropastorale et dans celui de la vie familiale et communautaire.

Lors de sa session de décembre 1825, la Diète valaisanne (ancêtre de notre Grand Conseil) décide de faire le point sur la situation de l'école et de l'enseignement dans le pays, devenu dix ans auparavant canton suisse. Cette décision conduit à l'établissement d'un questionnaire imprimé, envoyé l'année suivante à toutes les communes du canton. Remplis, selon les cas, par les instituteurs, les curés de paroisse ou les autorités communales, les questionnaires ont été regroupés et conservés dans un fonds des archives du Département de l'Instruction publique<sup>1</sup>.

Sur les questions de temps, l'enquête apporte un riche ensemble de données<sup>2</sup>. Je les ai exploitées autour de trois thèmes :

1. le temps des déplacements entre maison et école ;
2. l'école dans le cycle de l'année agropastorale ;
3. l'école dans le cycle de la journée.

### **LE TEMPS DES DÉPLACEMENTS ENTRE LA MAISON ET L'ÉCOLE**

L'un des principaux problèmes de temps qui ressort de l'enquête de 1825-1826 est celui des déplacements entre la maison et l'école. En effet, en pays montagneux, les distances peuvent être importantes, et les chemins dangereux.

#### **Dans les communes de montagne**

Les communes de montagne ont le plus souvent de vastes territoires, dans lesquels l'habitat se répartit entre des villages, dont un est le centre, des hameaux et de petits écarts. Pour résoudre cette difficulté, on a généralement, d'après l'en-

quête, choisi de recruter des maîtres pour les lieux éloignés, quitte à s'imposer une plus forte contrainte financière.

Voyons le cas des grandes circonscriptions du bassin des Dranses. Dans la paroisse de Bagnes, il y a une "grande école" au Châble, le chef-lieu, et des écoles dans tous les hameaux<sup>3</sup>. Dans le territoire d'Orsières, il en va de même : les enfants sont accueillis par une école principale et les écoles des hameaux. En 1826, cette situation est relativement récente : selon l'informateur, il n'y avait, 30 ou 35 ans auparavant, qu'une école, située au bourg d'Orsières ; depuis, des fondations privées ont permis d'en installer dans neuf ou dix hameaux de la paroisse<sup>4</sup>. À Liddes, on a, semble-t-il<sup>5</sup>, adopté une solution originale : deux régents demeurent au chef-lieu, tandis qu'un troisième, plus ou moins itinérant, dessert les hameaux<sup>6</sup>. La commune de Vollèges offre le choix rare (au moins au niveau de l'explicité !) d'un découpage scolaire selon les "quartiers" qui subdivisaient les grandes communautés de l'ancien Valais : « La Commune de Vollège tient annuellement quatre Regents pendant l'hiver donc un par quartier »<sup>7</sup>. À Bovernier, la petite taille de la commune permet de centraliser : « il y a qu'un amaux de demi car d'heure qui sont obligé de venir »<sup>8</sup>.

Non loin du bassin des Dranses, dans la vallée du Trient, la dispersion scolaire paraît particulièrement grande, peut-être à cause du cloisonnement hivernal que provoque le danger des avalanches : il y a trois régents dans le territoire de Finhaut<sup>9</sup>, et un régent par hameau dans celui de Salvan<sup>10</sup>. Dans les montagnes du Chablais valaisan, « la paroisse de Val-d'Illeiez est composée de plusieurs hameaux, ce qui oblige les enfans a venir de loin pour la classe »<sup>11</sup>.

Dans le Valais central, les grandes vallées d'Anniviers et d'Hérens nous échappent, faute de questionnaires conservés. Dans les parties élevées du sillon rhodanien, la vaste commune de Nendaz a des régents « presque dans tous les hameaux sauf dans les tous petis ; ils sont au nombre des cinq »<sup>12</sup>. En moyenne montagne, on dispose d'informations pour la commune d'Ayent : « outre l'école générale de la Commune, deux hameaux, Blignou et la Place, éloignés de l'Eglise de demi heure, ont un régent [...]. Les autres hameaux ne sont éloignés que d'un card d'heure »<sup>13</sup>.

### *En plaine et sur les versants du sillon rhodanien*

Rares sont les communes dont l'habitat se situe exclusivement en plaine. À Port-Valais, l'unique régent enseigne le matin aux Evouettes et « le soir » au Bouveret<sup>14</sup>. Dans la commune de Collombey-Muraz, il y a une école à Collombey, une autre à Muraz et une troisième à Illarsaz<sup>15</sup>.

Le cas le plus fréquent est celui d'un habitat installé en bord de plaine, ainsi que sur les pentes, replats et vallons du versant. Dans le Chablais valaisan, à Mas-

songex, où la partie « montagnarde » est minuscule, il y a un régent en plaine et un autre à Daviaz<sup>16</sup>. À Vionnaz, le système est assez complexe : « lorsque c'est un Regent laïque qui tient la classe à la montagne, ce Regent est obligé de se rendre chaque jour dans chacun des trois hameaux qui composent la paroisse de Révéreulaz. Si c'est Monsieur le curé qui régent, dans ce cas les enfants se rendent à la cure »<sup>17</sup>. La vaste commune de Martigny dispose de seize maîtres, soit un par village<sup>18</sup>. À Leytron, on ruse avec les contraintes, dans une situation limite. « La commune a deux régents, un dans les hameaux et l'autre en plaine » ; cependant, « le régent des hameaux est placé au centre d'iceux ; nonobstant cela, il y a encore près d'une demi heure pour arriver au plus éloigné »<sup>19</sup>. La grande commune de Conthey « a huit régents, dans chaque village un »<sup>20</sup>.

### **L'école dans le cycle de l'année agropastorale**

À l'exception, toute relative, des habitants des villes, la vie des contemporains de l'enquête de 1825-1826 est, dans toutes ses dimensions, façonnée d'après le rythme des végétaux utilisés, directement ou indirectement, par les humains et par les bêtes qu'ils élèvent. Ce rythme, imposé par le soleil, s'inscrit dans le cycle annuel des saisons, ainsi que dans le cycle quotidien de l'alternance jour/nuit. Pour les paysans éleveurs valaisans, tout cela se traduit par une organisation très complexe des activités dans l'espace, le temps, la communauté villageoise, le groupe domestique (essentiellement familial) et les sociétés végétales et animales avec lesquelles les humains sont en partenariat et interaction. Dans cette organisation, l'emploi du temps est très serré (y compris dans les phases où la végétation se repose), et chacun y a ses rôles, y compris les enfants.

L'introduction de l'école publique obligatoire s'est traduite très concrètement par l'insertion d'une contrainte de temps nouvelle dans l'organisation de l'économie domestique, où les enfants jouaient un rôle assez important. On se trouverait donc en présence d'une double concurrence de temps et d'intérêts. D'une part, la présence à l'école et les déplacements qu'elle implique pèsent dans le budget de temps des familles. D'autre part, une partie au moins du temps passé à l'école se prend au détriment du temps passé à l'apprentissage "sur le tas", dans le cadre familial, des savoirs techniques nécessaires à la relève.

L'enquête de 1825-1826 éclaire indirectement certains aspects de cette concurrence. En revanche, les mentions explicites sont rares. À Collombey, « dans la saison d'hiver, où la cessation des travaux de la campagne permet aux parents de laisser vaquer leurs enfants à une étude suivie, ceux-ci assistent en classe assez régulièrement »<sup>21</sup>. À Val-d'Illiez, le nombre des élèves diminue beaucoup « pendant la bonne saison à cause des montagnes<sup>22</sup> et des travaux de la campagne »<sup>23</sup>. On note la même rareté à propos des manifestations explicites d'hostilité à l'égard de l'école, vue comme facteur de perte de temps. Dans la commune de Vétroz et

Plan-Conthey, les élèves bénéficient de leçons d'écriture et d'arithmétique, « à l'exception de quelques uns à qui leurs pères refusent le papier et le tems nécessaire sous prétexte que cela est inutile à leurs enfans »<sup>24</sup>. On notera tout de même qu'il y a d'autres raisons à l'hostilité à l'égard de l'école. Dans la commune de Vétroz et Plan-Conthey, à côté d'une période scolaire dense en hiver et au printemps,

« les Dimanches et les fêtes, on tient la classe apres midi toute l'année, a l'exception du tems que les jeunes jens sont dans les mayens environ cinq à six semaines. Dans les classes de fêtes et dimanches, il y a certaines saisons, surtout en automne, qu'il y a beaucoup de défaillants et grande indifférence et négligence de la part de certains pères et mères, qui regardent les classes superflues, parce que n'avaient pas lieu dans les anciens usages »<sup>25</sup>.

D'une manière générale, le problème et sa solution apparaissent indirectement, à travers les dates du calendrier scolaire et, plus rarement, à travers l'évolution saisonnière des effectifs scolaires.

### *Les indications du calendrier scolaire*

Les destinataires du questionnaire de 1825 sont interrogés sur le calendrier scolaire en vigueur dans leur commune.

Parfois, on se contente dans les réponses d'indications chronologiques assez vagues<sup>26</sup>. C'est le cas à Sembrancher : « la classe des enfants ne se tient qu'en hiver »<sup>27</sup>; il en va de même à Ardon<sup>28</sup>, Salvan<sup>29</sup>, Dorénaz<sup>30</sup>, Muraz et Illarsaz<sup>31</sup>. Lorsqu'elles se font un peu plus précises, les réponses montrent que l'hiver scolaire est de durée variable : trois mois à Grimisuat<sup>32</sup> ou Ayent<sup>33</sup>, au soleil de l'adret ; quatre mois, à Vollèges<sup>34</sup> et à Liddes<sup>35</sup>, en vallée de moyenne montagne ; « quatre et cinq mois » à Massongex, dans les ombres glaciales de la plaine fluviale<sup>36</sup>.

Dans beaucoup de communes, les informateurs donnent la date du début et de la fin de la période de scolarité. Sur un ensemble de huit communes, la date du début se trouve toujours en novembre, mais soit tout au début, à la Toussaint (Collonges<sup>37</sup>, Mex<sup>38</sup>, Evionnaz<sup>39</sup> et Troistorrents<sup>40</sup>), soit tout à la fin, le dernier dimanche (Bramois<sup>41</sup>), à la Saint-André<sup>42</sup>, (Salins<sup>43</sup>) ou à la Sainte-Catherine<sup>44</sup> (Bovernier<sup>45</sup> et Isérables<sup>46</sup>). Sur un ensemble de dix communes<sup>47</sup>, la date de la fin de fermeture de l'école correspond sept fois à Pâques<sup>48</sup> (Fully<sup>49</sup>, Vérossaz<sup>50</sup>, Salins<sup>51</sup>, Bovernier<sup>52</sup>, Collonges<sup>53</sup>, Mex<sup>54</sup> et Troistorrents<sup>55</sup>), une fois au dimanche des Rameaux (Bramois<sup>56</sup>) et deux fois à des dates fixes (la Saint-Joseph<sup>57</sup> à Isérables<sup>58</sup>, et le 1<sup>er</sup> mai à Evionnaz<sup>59</sup>).

Dans les huit communes de l'échantillon où le calcul est possible, la durée pendant laquelle l'école est ouverte se mesure exactement à Isérables (3 mois 3

semaines) et à Evionnaz (6 mois). Dans les autres communes, une fête mobile intervient (le dimanche de Pâques ou, une semaine avant, celui des Rameaux) ; par conséquent, on mesure une fourchette de durées :

Lieu	durées minimales (mois et semaines)	durées maximales (mois et semaines)
BRAMOIS	3m 3s	4m 4s
SALINS	3m 3s	4m 4s
BOVERNIER	3m 4s	4m 4s
COLLONGES	4m 3s	5m 4s
MEX	4m 3s	5m 4s
TROISTORRENTS	4m 3s	5m 4s

Il est intéressant de noter qu'ici ou là, on estime trop courte la durée d'ouverture. À Bramois, où la durée indiquée en 1826 se situe entre 3 mois 3 semaines et 4 m 4 s, la commune caresse le projet d'amener la période scolaire à neuf mois ; l'informateur fait cependant savoir qu'il ne serait pas possible d'assumer tout le salaire du régent et que les familles devraient être mises à contribution<sup>60</sup>. Cette frustration apparaît en filigrane dans les réponses de Vérossaz, où il n'y a « depuis Paque plus de classe, n'ayant pas les moyens pour tenir un régent toute l'année ». À Port-Valais, la réponse est assez détaillée :

« le Conseil de la commune [...] se fait un devoir de prendre toutes les années un Régent a son service. Pendant nombre d'années, les fonds affectés pour l'École ne lui ont permis de l'entretenir que pendant six mois, mais le terme a été prorogé à huit »<sup>61</sup>.

À Isérables, si « les classes des deux sexes » sont fermées du 19 mars au 25 novembre, le curé donne pendant la belle saison « quelques leçons de catéchisme [...] les fêtes et dimanches »<sup>62</sup>.

Certains endroits connaissent des calendriers scolaires plus complexes. Ainsi, dans la vaste commune de Conthey,

« les écoles commencent a St André<sup>63</sup> deux fois par jour<sup>64</sup> jusqu'à Pâques ; depuis Pâques dans plusieurs villages on n'envoie plus les enfants a l'école ; dans d'autres villages, les regents tiennent la classe une fois tous les jours de dimanche et fêtes »<sup>65</sup>.

De ce point de vue, les déclarations de la commune de Vétroz/Plan-Conthey sont encore plus intéressantes :

« on tient la classe depuis Ste Catherine<sup>66</sup> jusqu'à Carnaval deux fois par jour ; depuis Carnaval jusqu'à Pâques une fois par jour ; les Dimanches et les fêtes, on

tient la classe apres midi toute l'année, a l'exception du tems que les jeunes jens sont dans les mayens environ cinq à six semaines »<sup>67</sup>.

Rarissimes sont les données sur les congés, parce que la question n'est pas explicitement posée dans les questions de 1826. Aux réponses de Monthey est annexé le règlement scolaire communal d'octobre 1825 ; on y lit à l'article 16 que « il y aura vaccances le mercredy de chaque semaine et la quinzaine de Pâques »<sup>68</sup>.

### *Les indications de la statistique de fréquentation*

Les réponses au questionnaire renseignent aussi sur la variation du nombre des élèves durant la période de scolarité. Cette donnée permet d'affiner les observations fondées sur le calendrier scolaire.

Dans la plupart des cas, ces informations permettent de saisir au moins les différences d'effectifs entre l'hiver et le printemps. On observe deux types de situation. Dans le premier, la population scolaire de la bonne saison correspond en gros à la moitié de celle de l'hiver. À Chamoson,

« le nombre des eleves pendant l'hiver est depuis cent a cent et vingt et quelques années encore de plus<sup>69</sup>, et dans la bonne saison, il s'en diminue plus de la moitié et plus »<sup>70</sup>.

À Port-Valais, « dans la belle saison [le nombre des élèves] diminue presque de moitié »<sup>71</sup>. À Saint-Gingolph, il y entre 80 et 90 élèves en hiver « et la moitié en été »<sup>72</sup>. Dans le second cas, il n'y a plus d'élèves pendant la bonne saison. À Riddes, les élèves sont au nombre de « soixante, moitié garçons moitié filles ; et pendant la bonne saison, le nombre diminue totalement »<sup>73</sup>. Le régent installé au village de Finhaut « a à peu près [...] 17 garçons 18 filles en hiver trois mois, la bonne saison rien »<sup>74</sup>. On note quelques cas intermédiaires, comme à Leytron, où l'effectif « en hiver [...] est à peu près de quarante pour chaque régent, dont 24 garçons et 16 filles ; ce nombre diminue de trois quarts pour l'été » ; c'est pourquoi « il n'y a qu'un régent en été, qui donne une leçon par jour, et en plaine et dans les hameaux »<sup>75</sup>.

Dans certains cas, il est possible de raffiner un peu la statistique. Les informations relatives à Saxon s'avèrent particulièrement riches. Dans cette commune,

« depuis la St Martin<sup>76</sup> jusqu'à la Nativité de Notre Seigneur, le nombre des garçons monte de 20 à 25 ; depuis la Nativité jusqu'à l'entrée de la belle saison, de 30 à 35 ; et depuis cette époque jusqu'à Pâques, où se terminent les écoles, de 25 à 15. Le nombre des filles depuis l'ouverture des écoles à Noël monte de 15 à 20 ; depuis Noël à la mi-carême, dès 20 à 30 ou 33, et depuis jusqu'à Pâques, de 20 à 15 »<sup>77</sup>.

On notera que l'école fait progressivement le plein entre l'ouverture et « l'entrée de la belle saison », date non précisée, mais un peu antérieure à Pâques<sup>78</sup> ; puis les effectifs diminuent pendant la dernière phase, qui mène à Pâques, date de clôture. On notera que le mouvement est en gros le même pour les garçons et les filles. À Saillon, la période d'ouverture est la même,

« des environs de la Saint-Martin d'Hiver aux fêtes de Pâques »<sup>79</sup>. « Dans la saison la plus obscure, le nombre total des élèves, à peu près autant de filles que de garçons, est d'environ 20 à 25. Vers la fin de février<sup>80</sup>, le nombre de l'un et de l'autre sexe diminue insensiblement de manière qu'aux environs de Pâques, où le terme de l'école expire, ce nombre est réduit à 6 à 10 dans l'école du matin, et celle du soir est encore moins nombreuse »<sup>81</sup>.

Cette évolution saisonnière est également perceptible dans les deux villes du Valais occidental. À Sion, le nombre des élèves « diminue d'un tiers à l'entrée de la belle saison »<sup>82</sup>. À l'école communale<sup>83</sup> de Saint-Maurice, le nombre des garçons est de 70 à 80 en hiver, mais, comme à Sion, il y en a un tiers de moins en été ; quant au nombre des filles, il est de 50 à 60 en hiver, mais il diminue drastiquement en été (une vingtaine d'écolières)<sup>84</sup>.

Dans les villes dont le territoire comporte des villages, on note une école à deux vitesses. À Martigny, on indique que « dans les hameaux, la classe finit aux fêtes de Pâques »<sup>85</sup>, ce qui paraît sous-entendre que, en ville, c'est-à-dire dans les quartiers du Bourg et de la "Ville"<sup>86</sup>, la période scolaire est plus longue. Les choses sont plus claires à Monthey : les effectifs diminuent de moitié en ville pendant la belle saison, mais, dans les villages de la périphérie, la classe cesse au printemps<sup>87</sup>. Fait intéressant, ce clivage existe aussi dans certaines grandes communes rurales dont la population se répartit entre un chef-lieu, des villages secondaires et des hameaux. À Bagnes, par exemple,

« la grande école est la seule dont les leçons se continuent après Pâques ; le nombre de ses élèves est de quatre vingt et quinze à cent en hiver, et de cinquante cinq dans la belle saison »<sup>88</sup>.

À Orsières, grande commune à l'habitat très dispersé,

« les écoles des hameaux n'ont lieu que pendant les rigueurs de l'hiver ; elles durent à peu près toutes 3 mois et demi. Celle de la commune<sup>89</sup> se prolonge à cinq mois, mais nous voyons avec chagrin que les deux derniers mois, elles diminuent environ des deux tiers »<sup>90</sup>.

## L'école dans le cycle de la journée

L'enquête de 1825 renseigne également sur la durée et les horaires de la journée d'école. Les réponses données font rarement allusion à la contrainte de com-

biner, à l'intérieur cette fois de la journée, le temps de l'école et celui de l'économie familiale. Il y a tout de même de belles exceptions. À Iséables, l'école dure

« environ trois heures le matin et autant l'après diner, et pendant la veillée pour ceux qui désirent d'apprendre à écrire, n'ayant pas le temps de venir en classe pendant le jour à raison des travaux pénibles de la commune ou de l'endroit »<sup>91</sup>.

À Saillon, le maître donne trois heures de leçon le matin et autant l'après-midi. Le rapporteur ajoute :

« NB : l'on permet aussi aux jeunes garçons de 16 à 20 ans qui ne peuvent fréquenter l'école de jour, de s'assembler au poêle de l'école après l'Angélus, où le régent leur donne les leçons qu'ils désirent jusqu'à 8 à 9 heures, lorsqu'ils se conduisent bien »<sup>92</sup>.

En revanche, l'école à deux vitesses observée à travers le calendrier scolaire montre aussi son nez ici. Dans la vaste commune de Martigny, les élèves "urbains" (quartiers du Bourg et de la "Ville") passent huit heures à l'école, tandis que ceux des "hameaux et villages" se contentent de six ou sept heures<sup>93</sup>. À Orsières,

« le régent de la Commune<sup>94</sup> et quelques autres, mais en petit nombre, prolongent les instructions à six heures par jour ; d'autres employent environ quatre heures ; cela est laissé aux grés des regens »<sup>95</sup>.

À Collombey, l'organisation journalière de l'enseignement varie en fonction des effectifs :

« Lorsque le nombre des écoliers est d'environ 60, le régent leur donne ses leçons deux fois par jour d'environ 3 heures chaque fois ; et dans le temps où ils sont moins nombreux, il leur en donne deux heures par chaque classe »<sup>96</sup>.

À Sion, « nos regens donnent 6 heures de leçon par jour, 3 le matin et autant l'après-midi »<sup>97</sup>. Le maître d'Ardon donne également six heures par jour<sup>98</sup>, tout comme ceux de Fully<sup>99</sup>, de Leytron<sup>100</sup>, de Saillon<sup>101</sup>, de Finhaut<sup>102</sup>, de Massongex<sup>103</sup> et de Muraz-Illarsaz<sup>104</sup>.

Le régent de Chamoson en donne plus, soit « environ quatre heures le matin et autant le soir », accompagnées de leçons de catéchisme « faites deux fois par jour »<sup>105</sup>. La charge de celui de Bourg-Saint-Pierre n'est pas moins impressionnante : « huit heures par jour et deux heures après souper, pour l'arithmétique et le chant aux garçons »<sup>106</sup>. Ceux de Riddes<sup>107</sup>, de Liddes<sup>108</sup> et de Vollèges<sup>109</sup> enseignent huit heures par jour. Le record est détenu par Vérossaz, où le maître enseigne « 9 heures : 5 le matin, 4 l'après-midi »<sup>110</sup>.

Cependant, pour la plupart des communes rurales, les journées d'école durent bien moins longtemps. La journée scolaire la plus brève est celle que vivent les enfants de Troistorrens, où « M. le recteur tient la classe le matin et cette classe dure environ deux heures »<sup>111</sup>. À Vétroz et Plan-Conthey, où certes la période

annuelle de scolarité est plus longue qu'ailleurs<sup>112</sup>, « deux heures de tems chaque classe<sup>113</sup> sont d'obligation, mais suivant les besoins et la complaisance du régent, il va souvent plus loin »<sup>114</sup>. L'école de Sembrancher est à l'œuvre « à peu près deux heures le matin et autant le soir »<sup>115</sup>. À Salins, l'école dure trois heures par jour<sup>116</sup>, tout comme à Mex<sup>117</sup>. À Ayent, « trois heures pour le moins étoient destinées à la lecture, écriture et adridmetique [*sic*] et une heure par jour à la doctrine chrétienne », laquelle faisait aussi l'objet d'un enseignement supplémentaire « les fêtes et dimanches »<sup>118</sup>. Le maître de Veysonnaz enseigne trois heures par jour<sup>119</sup>. À Grimisuat, « le Regent employe ordinairement 3 heures et demi pour faire la classe »<sup>120</sup>. Les journées scolaires durent quatre heures dans la commune de Conthey<sup>121</sup> et dans celle de Nendaz<sup>122</sup>. À Bramois, la journée d'école dure quatre heures, deux avant midi et deux après<sup>123</sup>, complétées par deux leçons de catéchisme par semaine<sup>124</sup>. Les journées scolaires brèves ne sont cependant pas l'apanage de la campagne : les élèves de l'école communale de Saint-Maurice ne travaillent que « deux heures et demi le matin et deux heures dans l'après-midi »<sup>125</sup>. Les enfants des villages qui faisaient autrefois partie de la grande paroisse de Saint-Maurice travaillent plus (sauf à Mex, où ils travaillent trois heures par jour<sup>126</sup>) : cinq heures à Collonges<sup>127</sup>, six heures à Evionnaz<sup>128</sup>, huit heures à Dorénaz<sup>129</sup> et neuf heures à Vérossaz<sup>130</sup> ! Il s'agit probablement d'une manière de compenser la brièveté de la période de scolarité dans ces villages.

Plus rares sont les données sur l'horaire journalier. À Bovernier, le régent « commence a peu pré à 7 heure jusqu'à 11 heures, et depuis 1 heure jusqu'au soir »<sup>131</sup>. À Saxon, « le temps consacré à l'éducation est dès 7 heures du matin à 12, et depuis une heure après-midi jusqu'à 4 inclusivement »<sup>132</sup>. À Monthey, d'après l'article 15 du règlement des écoles adopté le 28 octobre 1825, « depuis la Toussaints jusqu'à Pâques, les classes commenceront régulièrement à 8 heures du matin [...]. Elles seront levées à 11 heures. Dans l'après-midi, elles seront ouvertes à une heure et fermées à 4 »<sup>133</sup>. À Val-d'Illiez, où l'école est étroitement liée à la paroisse, c'est après une messe dite « de bon matin » que les régents (le vicaire de Val-d'Illiez et le recteur de Champéry) « tiennent la classe jusqu'à midi »<sup>134</sup>, « lorsqu'ils ne sont pas empêchés par les fonctions de leur ministère ecclésiastique »<sup>135</sup>.

Dans une ambiance encore toute médiévale, l'école est souvent, comme les offices paroissiaux, annoncée par la sonnerie d'une cloche déterminée, avec une avance qui tient compte du déplacement ; même si le règlement énonce une heure d'ouverture et une autre de fermeture, le pas n'est pas encore fait d'une délégation à la famille et à ses horloges et montres ! À Vétroz et Plan-Conthey, le règlement scolaire de 1820, joint au questionnaire, prévoit que « les régents sont obligés de tenir la classe chaque fois pour le moins deux heures de tems, et *autant que possible toujours à la même heure* » ; la classe sera annoncée à la cloche par le maître,

« et les pères et mères doivent y envoyer *de suite* leurs enfants » ; un quart d'heure après cette annonce, la classe débutera « et les deux heures de tems pour la classe commenceront alors, et non depuis le moment qu'ils auront appelé les enfans au son de la cloche »<sup>136</sup>. La commune de Monthey joint également son règlement scolaire d'octobre 1825 ; on y constate que « l'école du régent<sup>137</sup> sera annoncée le matin par cinq coups de la quatrième cloche, donnés un quart d'heure d'avance. Celle de l'après-midi sera annoncée par la cloche de l'école du Rectorat<sup>138</sup> »<sup>139</sup>. À Saillon, « le Régent appelle ses élèves chaque classe au son de la cloche »<sup>140</sup>.

Ces observations suggèrent assez bien l'attitude des Valaisans à l'égard de l'organisation du temps au début du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les campagnes, mais aussi dans les villes et les bourgs. L'école n'est pas encore un espace d'apprentissage de la précision.

Certaines réponses au questionnaire sont d'ailleurs assez explicites. À Bagnes, on écrit par exemple que

« dans les écoles des hamaux, le temps n'est pas fixé, mais dans la plupart, le maître a à peine le temps de prendre les repas et se trouve tout le jour occupé à l'enseignement [...] ; le temps pour la grande école est fixé par la fondation à 5 heures par jour en hiver et à 6 ½ à la bonne saison, mais ce tems est toujours dépassé »<sup>141</sup>.

À Monthey, où l'école des grands est tenue par le curé et son vicaire, « la durée de l'école est irrégulière et dépend de sa<sup>142</sup> volonté »<sup>143</sup>.

Ce mélange de flou chronométrique et de contrainte arbitraire nous surprend, mais il est parfaitement adapté à la manière d'organiser le temps par la voix de cloches manœuvrées par ceux qui ont autorité sur l'école, qu'il s'agisse de la commune, du clergé ou du régent lui-même. Dans ce contexte, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'absence, dans les réponses au questionnaire, de l'horloge publique, pourtant très présente dans le Valais de 1825 !



## NOTES

<sup>1</sup> Archives d'État du Valais, 1 Département de l'Instruction Publique, 7 (abrégé désormais AEV, 1 DIP, 7). Seuls manquent les questionnaires des districts de Sierre et d'Hérens. On pourrait combler partiellement ces lacunes à travers les archives communales ; par souci d'homogénéité des données, j'ai préféré laisser de côté les deux districts manquants. J'ai cité les réponses au questionnaire en respectant scrupuleusement le texte, dans sa syntaxe et dans ses graphies ; dans quelques cas de confusion extrême, j'ai donné en note une traduction en français d'aujourd'hui.

<sup>2</sup> Analyse sommaire dans Louis BOUCARD, *L'école primaire valaisanne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et son histoire de 1798 à 1830*, Fribourg, 1938, p. 117-123. Sur le contexte, lire Jean-Henry PAPILLOUD, « Le creuset révolutionnaire, 1798-1815 », ainsi que Gérald et Silvia ARLETTAZ, « Les conflits de l'intégration politique, 1815-1848 », dans *Histoire du Valais* par un collectif d'auteurs, Sion, 2002 [= *Annales Valaisannes*, 2002], p. 445-503 et 505-579.

<sup>3</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Bagnes, question 1.

<sup>4</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Orsières, question 5.

<sup>5</sup> Ce bémol parce que le texte manque singulièrement de clarté ...

<sup>6</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Liddes, question 1.

<sup>7</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Vollèges, question 1.

<sup>8</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Bovernier, question 5. Je traduis : « il n'y a qu'un hameau, à un demi quart d'heure de marche, dont les élèves sont obligés de venir à l'école de Bovernier ».

<sup>9</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Finhaut, question 1.

<sup>10</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Salvan, question 1.

<sup>11</sup> Archives communales de Champéry, P 72 (réponses à l'enquête scolaire de 1826).

<sup>12</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Nendaz, question 1.

<sup>13</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Ayent, question 5.

<sup>14</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Port-Valais, question 4.

<sup>15</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Collombey-Muraz, question 4.

<sup>16</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Massongex, question 1.

<sup>17</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Vionnaz, question 5.

<sup>18</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Martigny, question 1.

<sup>19</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Leytron, questions 1 et 5.

<sup>20</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Conthey, question 1.

<sup>21</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Val-d'Illiez, question 6.

<sup>22</sup> Comprendre « les alpages ».

<sup>23</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Port-Valais, question 6.

<sup>24</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Vétroz, question 4.

<sup>25</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Vétroz, question 6.

<sup>26</sup> Elles sont même parfois à peu près inutilisables. À Bourg-Saint-Pierre, par exemple, « l'école se tient pendant cinq mois (AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Bourg-Saint-Pierre, question 6).

- <sup>27</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Sembrancher, question 6.
- <sup>28</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Ardon, question 6.
- <sup>29</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Salvan, question 6.
- <sup>30</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Dorénaz, question 6.
- <sup>31</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Collombey-Muraz, question 6.
- <sup>32</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Grimisuat, question 6.
- <sup>33</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Ayent, question 6.
- <sup>34</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Vollèges, question 6.
- <sup>35</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Liddes, question 6.
- <sup>36</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Massongex, question 6.
- <sup>37</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Collonges, question 6.
- <sup>38</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Mex, question 1.
- <sup>39</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Evionnaz, question 6.
- <sup>40</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Troistorrents, question 1.
- <sup>41</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Bramois, question 6.
- <sup>42</sup> Célébrée le 30 novembre.
- <sup>43</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Salins, question 6.
- <sup>44</sup> Célébrée le 25 novembre.
- <sup>45</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Bovernier, question 6.
- <sup>46</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Isérables, question 6.
- <sup>47</sup> Soit les huit communes précédentes, plus deux (Fully et Vérossaz), pour lesquelles on ne dispose que de la date finale.
- <sup>48</sup> La fête de Pâques se célèbre au plus tôt le 22 mars et au plus tard le 25 avril.
- <sup>49</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Fully, question 6.
- <sup>50</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Vérossaz, question 6.
- <sup>51</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Salins, question 6.
- <sup>52</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Bovernier, question 6.
- <sup>53</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Collonges, question 6.
- <sup>54</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Mex, question 1.
- <sup>55</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Troistorrents, question 1.
- <sup>56</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Bramois, question 6.
- <sup>57</sup> Célébrée le 19 mars.
- <sup>58</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Isérables, question 6.
- <sup>59</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Evionnaz, question 6.
- <sup>60</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Bramois, question 9.
- <sup>61</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Port-Valais, question 1. Comprendre que le temps de scolarité a maintenant été prolongé jusqu'à huit mois.

- <sup>62</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Isérables, question 6.
- <sup>63</sup> Célébrée le 30 novembre.
- <sup>64</sup> Comprendre le matin et l'après-midi.
- <sup>65</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Conthey, question 6.
- <sup>66</sup> Célébrée le 25 novembre.
- <sup>67</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Vétroz, question 6.
- <sup>68</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Monthey, document annexé au questionnaire.
- <sup>69</sup> Comprendre « de 100 à 120, et parfois plus ».
- <sup>70</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Chamoson, question 6.
- <sup>71</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Port-Valais, question 6.
- <sup>72</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Saint-Gingolph, question 6.
- <sup>73</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Riddes, question 6.
- <sup>74</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Finhaut, question 6.
- <sup>75</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Leytron, questions 6 et 7.
- <sup>76</sup> Célébrée le 11 novembre. Il s'agit ici du jour d'ouverture de l'école à l'entrée de l'hiver.
- <sup>77</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Saxon, question 6.
- <sup>78</sup> Cette date correspond sans doute à « la fin de février », à laquelle l'informateur de Saillon fait commencer la décrue des effectifs.
- <sup>79</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Saillon, question 1.
- <sup>80</sup> Cette date correspond sans doute à ce qu'on appelle à Saillon « l'entrée de la belle saison ».
- <sup>81</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Saillon, question 6.
- <sup>82</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Sion, question 6.
- <sup>83</sup> Je précise que le collège de Saint-Maurice n'est pas pris en compte dans les réponses à ce questionnaire, qui est limité à l'école primaire.
- <sup>84</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Saint-Maurice, question 6.
- <sup>85</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Martigny, question 6.
- <sup>86</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Martigny, question 7, où l'on distingue clairement d'une part « dans les hameaux et villages » et d'autre part « au Bourg et en ville ». Je rappelle que, dans le Martigny ancien, le Bourg est la ville, tandis que la « Ville » n'est autre que la *villa* médiévale, soit le village paroissial !
- <sup>87</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Monthey, question 6.
- <sup>88</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Bagnes, question 6.
- <sup>89</sup> C'est-à-dire celle du bourg d'Orsières.
- <sup>90</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Orsières, question 1.
- <sup>91</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Isérables, question 7.
- <sup>92</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Saillon, question 7.
- <sup>93</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Martigny, question 7.

- <sup>94</sup> C'est-à-dire le régent de l'école principale, sise au bourg d'Orsières.
- <sup>95</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Orsières, question 7.
- <sup>96</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Collombey-Muraz, question 7.
- <sup>97</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Sion, question 7.
- <sup>98</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Ardon, question 7.
- <sup>99</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Fully, question 7.
- <sup>100</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Leytron, question 7.
- <sup>101</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Saillon, question 7.
- <sup>102</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Finhaut, question 7.
- <sup>103</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Massongex, question 7.
- <sup>104</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Collombey-Muraz, question 7.
- <sup>105</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Chamoson, questions 7 et 14.
- <sup>106</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Bourg-Saint-Pierre, question 7.
- <sup>107</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Riddes, question 7.
- <sup>108</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Liddes, question 7.
- <sup>109</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Vollèges, question 7.
- <sup>110</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Vérossaz, question 7.
- <sup>111</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Troistorrens, question 7.
- <sup>112</sup> Voir plus haut dans cette section !
- <sup>113</sup> C'est-à-dire deux heures pour le matin et autant pour l'après-midi, ainsi que le suggèrent les réponses de Massongex : « il y a deux classes par jour dans chaque lieu de classe et elles durent environ trois heures chaque, ce qui fait six heures par jour d'instruction » (AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Massongex, question 7).
- <sup>114</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Vétroz, question 7.
- <sup>115</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Sembrancher, question 7.
- <sup>116</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Salins, question 7.
- <sup>117</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Mex, question 7.
- <sup>118</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Ayent, questions 7 et 14.
- <sup>119</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Veysonnaz, question 7.
- <sup>120</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Grimisuat, question 7.
- <sup>121</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Conthey, question 7.
- <sup>122</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Nendaz, question 7.
- <sup>123</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Bramois, question 7.
- <sup>124</sup> AEV, 1 DIP, 7.5, District de Sion, Bramois, question 14.
- <sup>125</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Saint-Maurice, question 7.
- <sup>126</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Mex, question 7.
- <sup>127</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Collonges, question 6.
- <sup>128</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Evionnaz, question 5.

- <sup>129</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Dorénaz, question 7.
- <sup>130</sup> AEV, 1 DIP, 7.9, District de Saint-Maurice, Vérossaz, question 7.
- <sup>131</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Bovernier, question 7.
- <sup>132</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Saxon, question 7.
- <sup>133</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Monthey, document annexé au questionnaire.
- <sup>134</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Val-d'Illeiez, question 7.
- <sup>135</sup> Archives communales de Champéry, P 72 (réponses à l'enquête scolaire de 1826).
- <sup>136</sup> AEV, 1 DIP, 7.6, District de Conthey, Vétroz, annexe, articles 3, 4 et 5 (c'est moi qui souligne).
- <sup>137</sup> Dans la terminologie locale, il s'agit de l'école des petits, tenue par un laïc.
- <sup>138</sup> C'est-à-dire l'école des grands, tenue par le curé et son vicaire.
- <sup>139</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Monthey, document annexé au questionnaire.
- <sup>140</sup> AEV, 1 DIP, 7.7, District de Martigny, Saillon, question 12.
- <sup>141</sup> AEV, 1 DIP, 7.8, District d'Entremont, Bagnes, question 7.
- <sup>142</sup> Celle du curé.
- <sup>143</sup> AEV, 1 DIP, 7.10, District de Monthey, Monthey, question 7.